

PROJET PEDAGOGIQUE

RESTAURATION SCOLAIRE et TEMPS PERISCOLAIRES (garderie matin et soir)

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ARDECHE

Préambule

La commune de St Martin d'Ardèche est en charge de l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que de la pause méridienne. Ce document est destiné à informer les bénéficiaires de la politique éducative de la commune et à améliorer les services rendus après une réflexion éducative autour des accueils proposés. Grâce à celui-ci la commune se dote d'un outil pédagogique pour tous les partenaires de ces différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants de l'école du village.

Sommaire

1/ Accueil périscolaire

- Valeurs éducatives
- Accueil du matin
- Accueil du soir

2/ Pause méridienne (ou cantine)

- Objectifs pédagogiques
- Moyens humains
- Moyens matériels
- Déroulement

3/ Règlement et charte d'engagement mutuel

ACCUEIL DU MATIN :

Ce moment de la journée se situe à une période charnière au rythme souvent bousculé comprise entre le lever et le temps scolaire. L'atmosphère doit y être calme et réconfortante (séparation avec les parents souvent difficile pour les plus petits) et l'animateur y joue un rôle clé.

Chaque enfant doit pouvoir choisir une activité calme, prendre une petite collation (fournie par le parent) ou rester tranquille s'il le souhaite.

L'accueil est assuré de 7h30 à 8h35 heure à laquelle les enfants sont conduits à l'école par les animateurs :

Les enfants de maternelle sont confiés à leur enseignante ou à l'ATSEM directement dans la classe.

Les enfants de primaire, une fois les cartables déposés dans leurs classes respectives, se dirigent dans la cour de l'école où ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.

ACCUEIL DU SOIR :

Celui-ci s'effectue dès la sortie des classes à 16h30 et ce jusqu'à 18h30. Les enfants inscrits par leurs parents (cf règlement intérieur pour les modalités d'inscription) sont conduits dans les locaux de la garderie par les animateurs.

A ce moment de la journée, l'enfant est fatigué et peu enclin à se concentrer. Le temps du goûter (fourni par les parents) est une coupure nécessaire entre le temps scolaire et le temps des loisirs.

Après le goûter, l'enfant peut alors se détendre et à sa demande des jeux sont mis à disposition : jeux de société, jeux de construction, activités manuelles, jeux en extérieur (ballons) et cabane pour les plus jeunes.

A noter qu'un espace est dédié aux plus petits avec des jeux symboliques à disposition (dinette, poupons, garage).

L'accueil du matin comme du soir est proposé par la mairie et encadré par 2 agents techniques communaux sous la responsabilité du maire.

Martin. Un cahier des charges en commun avec les différents responsables des structures a été établi permettant d'assurer aux enfants des repas de qualité dans un respect environnemental (circuit court, composantes bio dans les menus, produits de saison ...) Des repas adaptés peuvent être proposés sur demande des parents lors de l'inscription.

DEROULEMENT

11h45 : L'animateur en charge des maternelles va récupérer les enfants inscrits après un passage aux toilettes et lavage des mains.

Les enfants sont ensuite rassemblés dans le hall en attendant que les élèves de primaire les rejoignent.

11h55 : idem pour les élèves de primaire qui se regroupent avec les maternelles.

Les enfants sont ensuite mis en rang, les plus grands donnent les mains aux plus petits.

(Si la météo le permet un petit temps de défoulement sera proposé aux enfants dans la cour de récréation avant de rejoindre la cantine)

Puis les enfants sont conduits dans les locaux et répartis. Les plus petits sont regroupés et servis en premier. Les grands distribuent l'eau, les serviettes. L'organisation de la pause méridienne doit permettre à l'enfant d'avoir des repères rassurants, de garantir le calme durant le repas, de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.

C'est également un moment favorable à la découverte des goûts en demandant aux enfants de goûter à tous les plats sans forcer pour les amener petit à petit à des repas complets et équilibrés. Nous évitons ainsi le « j'aime pas ».

A la fin du repas, les enfants sont alors emmenés dans les locaux de la garderie ou bien à l'école selon le temps disponible. A 13h30 les petits sont pris en charge par l'ATSEM afin de les conduire à la sieste. Les grands s'amuse dans la cour de récréation afin de reprendre les cours.

MODALITES DE PAIEMENT ET D'INSCRIPTION

Vente des tickets les matins en mairie auprès de Nathalie

Les tickets seront remis au personnel de la garderie, ou aux instituteurs par l'intermédiaire des enfants ou des parents.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à la mairie, vous pouvez déposer le tableau d'inscription (disponible sur le site internet de la mairie (onglet école)) dûment rempli (cantine et /ou garderie) avec le nombre exact de tickets et le chèque correspondant au nombre de repas commandés, ou séances de garderie, sous enveloppes cachetées dans la boîte aux lettres de la mairie.

Inscription obligatoire une semaine à l'avance (commande le jeudi midi pour la semaine suivante)

Vous pouvez inscrire vos enfants à la semaine, au mois ou à l'année, que ce soit pour la cantine ou la garderie.

Les enfants non-inscrits à la cantine et non récupérés à 12 h seront menés à la cantine en même temps que les autres et y prendront le repas qui sera facturé à la famille au tarif fréquentation occasionnelle (tarif officiel + 20%).

Afin de faciliter l'organisation, la planification des activités et de nous adapter aux fluctuations du nombre d'enfants, nous vous demandons dans la mesure du possible d'anticiper les inscriptions à la garderie. Pour un accueil en urgence, occasionnel et exceptionnel, des places seront toujours disponibles, à condition que les parents empêchés le signalent aux enseignants ou au personnel encadrant et seulement si la structure a une fiche de renseignements en sa possession.

GARDERIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

7h30 -8h35 (0,50 euro la séance)

16h30-18h30(0,50 euro la séance)

appartient au personnel de communiquer avec les parents si besoin à l'aide d'un entretien.

En signant cette feuille, vous donnez votre accord pour que les responsables de la garderie/cantine prennent les mesures suivantes en cas d'incident :

Petite plaie : soin de l'enfant, nous vous informons le soir.

Gros bobos (nécessitant peut être une intervention) : nous vous téléphonons pour vous informer et évaluer la démarche à suivre. En cas d'indisponibilité ou d'évolution des maux, nous contactons le médecin traitant, sinon le médecin de garde et en dernier lieu les pompiers, évacuons votre enfant vers les lieux que vous nous avez indiqués ou dans le service d'urgence le plus adapté à son état. Nous vous informons dès que possible.

Grave : nous secourons votre enfant (attestation de formation aux premiers secours du personnel encadrant, alertons les secours (112=15/détresse vitale+18/accident+17 /pompiers).Un adulte accompagne l'enfant avec la fiche d'information nécessaire à une intervention rapide et vous contacte.

Accueil d'enfant malade : en cas de contagion l'enfant ne sera pas admis. Aucun traitement médical ne sera dispensé par les agents.

Pour la sécurité des enfants , nous vous prions de bien vouloir nous signaler tous changements(adresse ,téléphone, absences.....)

Tout comme c'est le cas durant le temps scolaire, un enfant qui, tant vis-à-vis du personnel encadrant la garderie et la cantine, que des autres enfants, serait irrespectueux, brutal, exagérément turbulent, fera l'objet d'un avertissement signifié à la famille.

En cas de récidive, il pourra être exclu temporairement de la cantine et/ou de la garderie.

Le non-respect du présent règlement privera la famille du bénéfice de ces services.

Le Maire

Christine MALFOY

